

Accusé de réception en préfecture
 017-241700434-20170629-20170629-21-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2017
 Date de réception préfecture : 10/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 23/06/2017</p> <p>Date de publication : 06/07/2017</p>	<p>SÉANCE DU 29 JUIN 2017 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET (à partir de la 12^{ème} question), M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 24^{ème} question et 39^{ème} question), autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Frédéric CHEKROUN, Mme Stéphanie COSTA, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 19^{ème} et 39^{ème} question), Mme Samira EL IDRISSE, M. Didier GESLIN, Mme Bérange GILLE (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 12^{ème} et 39^{ème} question), M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 2^{ème} question), M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 26^{ème} question et 39^{ème} question), M. Michel ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Salomé RUEL, Mme Catherine SEVALLE, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Daniel VAILLEAU (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question) procuration à M. Christian PEREZ, Mme Séverine LACOSTE procuration à M. Michel SABATIER, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Didier ROBLIN, M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Didier GESLIN, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU procuration à M. Frédéric CHEKROUN, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 11^{ème} question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Alain DRAPEAU procuration à M. Roger GERVAIS, M. David BAUDON procuration à Mme Line LAFOUGÈRE, M. Yann HÉLARY (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Vincent COPPOLANI (à partir de la 25^{ème} question sauf 39^{ème} question), autre membre du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Stéphanie COSTA, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 19^{ème} et 39^{ème} question), Mme Elyette BEAUDEAU procuration à Mme Samira EL IDRISSE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, Mme Sally CHADJAA procuration à M. David CARON, Mme Mireille CURUTCHET procuration à M. Antoine GRAU, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 20^{ème} sauf 39^{ème} question), Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Sylvie DUBOIS procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Michel CARMONA, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN procuration à M. Patrick BOUFFET, Mme Bérange GILLE (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question) procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Salomé RUEL, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ procuration à M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 13^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Pierre MALBOSC procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 26^{ème} question et 39^{ème} question), M. Jean-Claude MORISSE (à la 1^{ère} question), Mme Loris PAVERNE procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Éric PERRIN, Mme Martine RICHARD procuration à M. Dominique GENSAC, M. Hervé PINEAU (à partir de la 27^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Pierre ROBIN procuration à M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), Mme Mathilde ROUSSEL procuration à M. Jonathan KUHN, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à Mme Catherine SEVALLE, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Yves SEIGNEURIN,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	41	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	30	Suffrages exprimés :	71
		Pour l'adoption :	71
Nombre de votants :	71	Contre l'adoption :	0

N° 21

Titre / ASSAINISSEMENT - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - REALISATION DE CAMPAGNES DE MESURES TEMPORAIRES ET DE PRESTATIONS LIEES A LA METROLOGIE - SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE

Monsieur Grimpret expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) gère et exploite un système de transfert des effluents de type séparatif, c'est-à-dire que les ouvrages sont strictement dévolus à la collecte et au transfert des eaux usées. Cet ensemble comprend 210 postes de pompage et 1 300 km de réseaux permettant d'acheminer les effluents vers les sites de traitement.

Il est essentiel de suivre le fonctionnement des infrastructures, afin d'identifier et de localiser les dysfonctionnements sur ces ouvrages du fait de mauvais raccordements et/ou de défauts structurels et hydrauliques.

Ces défauts peuvent générer des problèmes d'infiltration et de surcharge des réseaux en eaux parasites, particulièrement lors des périodes de nappes hautes et de précipitations, et engendrer des surcoûts importants de fonctionnement.

Le Service Assainissement effectue déjà de très nombreux contrôles et campagnes de mesures et vérifications grâce à ces équipes d'exploitation et appareillages installés réglementairement sur les ouvrages. Ces données servent à définir et optimiser les programmes de redimensionnement et de renouvellement des ouvrages.

Compte tenu de l'importance du linéaire à expertiser et des moyens nécessaires, il convient de se doter d'un marché de prestations permettant d'effectuer à la fois des campagnes temporaires pour des mesures quantitatives mais également qualitatives sur les effluents transférés. Par ailleurs, ces campagnes font appel à une ingénierie spécifique car elles nécessitent une expertise et des analyses fines des données collectées.

Pour mener à bien ces investigations et études temporaires, il est donc nécessaire de bénéficier d'un marché pour ces prestations.

Ce marché permettra de disposer d'un bureau d'études spécialisé qui, dans des délais courts, pourra effectuer ces prestations concernant la métrologie, les prélèvements, les analyses ainsi que leurs interprétations.

Pour la mise en œuvre de ce marché, il convient de procéder à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre selon les articles 25-1-1°, 67, 68 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'opération est estimée à un montant maximum de 600 000 € HT pour quatre années.

Après délibération, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- A signer l'accord-cadre à intervenir à l'issue de la procédure décrite ainsi que tout document y afférent.
- À inscrire au budget primitif les crédits nécessaires.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ**

Christian GRIMPRET